

Mairie
de
ROUANS

44640

Tél : 02 40.64.24.27
Mail : mairie@rouans.fr
Site : www.rouans.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux mille vingt, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de ROUANS (Loire-Atlantique), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Loisirs, sous la présidence de Monsieur Jacques RIPOCHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 15
- votants : 18

PRÉSENTS : MM RIPOCHE Jacques, Maire, BRAS Carole, AUMASSON Jean-Pierre, BATARD Elodie, CLAVIER Jean-Jacques, COUETOUX Laëticia, LOUËRAT Jean-Yves adjoints, LE MOAL Claire, GOBIN Valérie, BRIAND Nathalie, BALCERSKI Virginie, ALLAIRE Mathieu, ROUET Anaïs, BARBEAU Agnès et FOUCHER Jacky.

ABSENTS EXCUSÉS : MM LOQUAIS Bernard, CAMUS Anthony (pouvoir à BATARD Elodie), LOQUAIS Gwénaëlle, CAMUS Anthony, YZIQUEL Arnaud (pouvoir à COUETOUX Laëticia), PERRAIS Alexandre (pouvoir à LOUËRAT Jean-Yves), LAMBOURG Yves et LOYER Karine.

Madame Elodie BATARD a été élue secrétaire.

DEL15-12-20-04

AVIS SUR LE PROJET DE RÉALISATION D'UN FEEDER DE SÉCURISATION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SUD-OUEST DU DÉPARTEMENT (LIAISON VIGNEUX-DE-BRETAGNE A ROUANS)

Rapporteur : Monsieur Jacques RIPOCHE - Maire

Le sud-ouest de la Loire-Atlantique connaît une dynamique de développement importante liée d'une part à la proximité de l'agglomération nantaise et d'autre part à l'attrait de la zone littorale. Ce développement se traduit par une augmentation significative de la population et des besoins en eau.

Ce territoire est alimenté en eau potable d'une part par l'usine des Gâtineaux, ressource superficielle limitée et d'autre part par l'usine de Basse Goulaine via un transport sur un linéaire important. Ces infrastructures montrent aujourd'hui leurs fragilités et leurs capacités maximales sont presque atteintes lors des pointes estivales.

Pour faire face aux besoins futurs à échéance 2020, le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable réalisé en 2005 préconisait le développement des ressources locales et la sécurisation de ce secteur par une liaison entre le feeder du Nord de la Loire, qui relie les unités de production de Nantes Métropole, Campbon et Arzal, et le feeder d'alimentation du Sud-Ouest de la Loire depuis l'unité de production de Basse Goulaine.

Les études menées depuis 2005 ont confirmé ce choix stratégique :

- La mise en service d'une nouvelle unité de production d'eau potable a permis de remettre en exploitation la nappe de Machecoul ;

- Les recherches de nouvelles ressources sont restées infructueuses, avec peu d'eau et de qualité trop dégradée pour envisager la traitabilité à des fins de consommation humaine ;
- L'accroissement de la ressource des Gâtineaux n'est pas envisageable.

Une diversification de l'approvisionnement est indispensable pour éviter la dépendance à une seule ressource ou usine, via le feeder reliant Vigneux-de-Bretagne à Rouans ;
Depuis 2018, les travaux de renforcement des feeders et de pompage au nord de la Loire engagés par Nantes Métropole et la CARENE sont terminés et constituaient un préalable à la liaison sous la Loire.

Le projet, faisant l'objet de l'enquête, consiste à créer une conduite d'adduction d'eau potable (feeder) d'une longueur de 17 kilomètres entre les communes de Couëron et de Rouans comprenant :

- Un raccordement au nord sur le feeder (conduite d'adduction d'eau potable) entre Nantes et Saint-Nazaire à Couëron ;
- L'implantation d'un réservoir de stockage à Couëron alimenté depuis le feeder Nantes-Saint-Nazaire par les 900 premiers mètres de canalisation de diamètre 600 mm ;
- La pose d'une conduite de 600 mm de diamètre sur 16,1 km depuis le nouveau réservoir de stockage vers le réservoir existant de la Garenne à Rouans ;
- Le raccordement de la conduite à la station de pompage d'eau potable de la Garenne à Rouans.

Le montant global de ce projet s'élève à 18,8 millions € H.T.

L'enquête publique unique, prescrite initialement du 26 octobre au 27 novembre 2020 a été prolongée jusqu'au 4 décembre 2020 inclus, porte sur les points suivants :

- ✓ Autorisation environnementale unique (AEU) au titre des articles L181-1 et L191-2 du code de l'environnement (loi sur l'eau et dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées),
- ✓ Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet, emportant mise en compatibilité du PLU métropolitain de Nantes Métropole (communes de Couëron et Le Pellerin)
- ✓ Instauration de servitudes d'utilité publique pour le passage en domaine privé de ladite canalisation (enquête parcellaire).

Des avis ont déjà été émis ou sont en cours de formalisation :

- ✓ Commission locale de l'eau du SAGE estuaire : favorable avec recommandations (11/12/2018),
- ✓ Autorité environnementale : tacite sans observation (26/02/2019),
- ✓ Conseil National de la Protection de la Nature : avis favorable avec conditions (11/01/2018),

Le Préfet sollicite l'avis des conseils municipaux des communes concernées ainsi que des conseils communautaires des groupements auxquelles elles appartiennent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par vote à mains levées, décide de donner un avis favorable à ce projet compte tenu de son enjeu pour le territoire en préconisant d'adopter pour les canalisations utilisées un matériau résistant aux phénomènes de séismes (exemple l'acier).

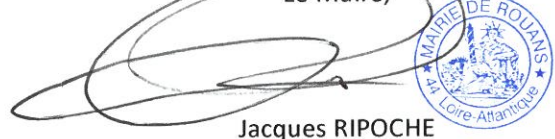
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jacques RIPOCHE